



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affectation en qualité d'élève fonctionnaire des lauréats des concours du second degré public Rentrée 2026

Sommaire

- Le dispositif d'accueil p. 2
- La formation professionnalisante p. 3
- Les modalités d'affectation à l'INSPE p. 3
- La constitution du dossier administratif et financier p. 4

**Division des personnels
enseignants - DIPE**
dipe.stagiaires@ac-nantes.fr

Rectorat de Nantes
BP 72616 – 44326 Nantes cedex 3

Note de service n° 2026-09
Du 9 juin 2026

Destinataires

Mesdames les lauréates et messieurs les lauréats des concours du second degré public nommés en qualité d'élève fonctionnaire
Mesdames et messieurs les chefs d'établissements
(lycées, lycées professionnels, collèges, EREA)
Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs d'académie, directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale
Madame la directrice de l'école académique de la formation
Mesdames les présidentes de Nantes Université, de l'Université d'Angers et de Le Mans Université
Monsieur le directeur de l'INSPÉ

La présente note de service a pour objet de définir les modalités applicables à l'affectation des élèves fonctionnaires, des lauréates et des lauréats des concours du second degré public, nommés dans l'académie de Nantes au cours de l'année scolaire 2026-2027.

Retrouvez toutes les informations concernant votre affectation

Rendez-vous sur : www.ac-nantes.fr

Puis suivez le parcours : **Concours/métiers/RH** → **Concours de recrutement** → **Personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues** → **Affectation des stagiaires et des élèves fonctionnaires**

I – LE DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

1° Cellule d'accueil académique

Du 23 juin au 23 juillet 2026

**Du lundi au vendredi 9h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00
une équipe dédiée répond à vos questions au**

02 40 37 32 35

ou par mail : dipe.stagiaires@ac-nantes.fr

Merci de préciser votre nom, prénom, concours et discipline de recrutement.

A partir du 17 août 2026, vos interlocuteurs seront les gestionnaires de la division des personnels enseignants dont vous trouverez les coordonnées à l'adresse suivante : <https://www.ac-nantes.fr/annuaire-dipe-121930> .

Les accueils téléphonique et courriel seront fermés pendant la période estivale du vendredi 24 juillet au soir au vendredi 14 août 2026 inclus.

Les questions pédagogiques ou relatives au plan de formation relèvent de **L'INSPÉ** : joignable par courriel inspe-stagiaire@univ-nantes.fr jusqu'au 21 juillet et à partir du 19 août 2026.

2° Réunion d'accueil

L'ensemble des élèves fonctionnaires sera accueilli dans le cadre d'une journée de pré-rentrée **le 31 août 2026**. Le lieu sera communiqué ultérieurement et affiché sur la page dédiée du site internet académique.

3° Aide au logement

Afin de faciliter votre installation au sein de l'académie de Nantes, vous trouverez aux adresses ci-dessous les aides et les accompagnements proposés :

- site de l'académie de Nantes : <https://www.ac-nantes.fr/installation-et-logement-122011>
- site de la préfecture des Pays de la Loire : <https://srias-paysdelaloire.fr/actions/?taxonomy=public-dispositif&term=actifs>

II – LA FORMATION PROFESSIONNALISANTE

La formation professionnalisante préalable à la titularisation des élèves fonctionnaires se déroule en deux ans dans les conditions suivantes :

- 1^{ère} année :

- formation en première année de master M2E (master enseignement et éducation) à l'Inspé de Nantes
- Affectation sur l'un des 3 sites de l'INSPE : Nantes, Angers, Le Mans (en fonction des disciplines).

Vous serez informé de votre site d'affectation par courriel adressé sur votre messagerie renseignée dans SIAL, à partir du **17 juillet 2026**.

- 2^{ème} année :

- Vous devenez fonctionnaire stagiaire et poursuivre votre formation en seconde année de M2E à l'INSPE
- Vous serez placé en responsabilité à mi-temps devant élèves.
- Vous serez sollicité pour participer aux opérations d'affectation des stagiaires.

III – LES MODALITES D'AFFECTION A L'INSPE

Les affectations sont prononcées en fonction des lieux de formation proposant la discipline de recrutement, des vœux formulés (si plusieurs sites proposent la même formation) et de la prise en compte de certaines situations particulières validées par le Ministère.

Les situations particulières prises en compte sont les suivantes :

❖ Travailleurs handicapés et bénéficiaires de l'obligation d'emploi :

- toute pièce justifiant de la situation de bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) sera à transmettre via le portail « démarches numériques » dont l'adresse de connexion est indiquée sur la page dédiée du site internet académique. Des documents médicaux peuvent également être directement transmis au Pôle Santé Social Handicap à l'adresse électronique secretariat.sms@ac-nantes.fr

❖ Situations familiales : chargés de famille (au moins 1 enfant à charge de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2026)

- Transmettre via « démarches numériques » la photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant ; pour les enfants à naître, certificat de grossesse délivré au plus tard le 30 juin 2026 avec attestation de reconnaissance anticipée pour les situations de garde alternée, garde partagée, droit de visite, les décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.

❖ Rang de classement au concours

IV – LA CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Afin de pouvoir constituer votre dossier administratif notamment nécessaire à votre prise en charge financière, il est indispensable de compléter la démarche numérique dédiée.

La liste des pièces à déposer est également accessible dans l'annexe F de la note de service ministérielle du 16-04-2026 (BO n°18 du 30-04 2026).

Les documents sont à déposer sur Démarches numériques **pour le 17 août 2026 au plus tard.**

ATTENTION : aucune rémunération ne pourra être versée si le dossier est incomplet ou hors délai.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la cellule d'accueil des stagiaires et des élèves par téléphone ou par mail.

Du 23 juin au 23 juillet 2026

**Du lundi au vendredi 9h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00
une équipe dédiée répond à vos questions au**

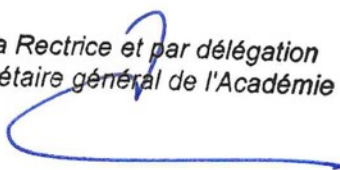
02 40 37 32 35

ou par mail : dipe.stagiaires@ac-nantes.fr

Merci de préciser votre nom, prénom, concours et discipline de recrutement.

Katia BÉGUIN

*Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire général de l'Académie*



Philippe DIAZ